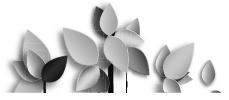
BOISE. gaspesien



Le journal du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

VOLUME 36 | NUMÉRO 2 NUMBER SEPTEMBRE 2023 SEPTEMBER



Bonjour chers membres et partenaires du Syndicat des Producteurs de Bois de la Gaspésie (SPBG), je me présente, pour ceux qui ne le savent pas déjà, Guy Gallant, votre nouveau directeur général. Je suis depuis quatre ans le directeur de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles (FUPAGÎM) et ma venue avec votre organisation découle d'une entente entre les deux Conseils d'Administration. Après quelques discussions et rencontres, ils ont décidé unanimement que cette collaboration était toute naturelle et souhaitée.

En lien avec ce changement, il y a eu une réorganisation de la structure organisationnelle de votre syndicat. Alors, je suis fier aujourd'hui de vous présenter cette nouvelle mouture et l'équipe qui la compose. Donc, nous retrouvons une direction générale secondée par deux autres directions, soit celle des opérations qui est dirigée par Mme Rébecca A.-Landry et celle de la forêt et de la mise en marché qui est sous la responsabilité d'un nouveau collègue, soit M. René Babin. Mme Jennylie Tanguay complète l'équipe des ventes et M. Jean Bourque celle de la division forêt. De plus, de cette collaboration SPBG et FUPAGÎM, il va y avoir des échanges de services administratifs et matériels entre les deux organisations.

Cette réorganisation découle d'un plan d'action plus large qui touche l'ensemble de l'organisation, autant au niveau administratif, organisationnel que politique. Voici un léger aperçu de ce plan d'action :

Opérations et marketing :

 Développer des relations d'affaires avec les industriels afin de mieux comprendre leurs enjeux et augmenter le volume de bois vendu;

- Explorer de nouvelles opportunités d'affaires à travers des analyses de ventes poussées et un budget de vente ciblé pour améliorer les revenus des membres;
- Développer les contacts avec les fournisseurs de transport afin d'assurer un meilleur service.

Gouvernance:

- Clarifier la vision et les valeurs;
- Produire un guide de gestion;
- Établir une planification stratégique de base pour la prochaine année.

Ressources humaines:

- Établir la description des tâches optimisées;
- Mettre à jour un manuel de gestion des ressources humaines;
- Établir un plan de formation continue afin d'augmenter la polyvalence et les compétences des employés.

Finance:

 Maximiser les activités et services du Syndicat (bâtisse, conseil d'administration, ressources humaines, etc.) à partir d'objectifs clairs dans le but de pouvoir les évaluer et les recadrer annuellement, si nécessaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, qui ont été acceptés en assemblée annuelle, ils devront obtenir de la part de tous un appui indéfectible et une excellente collaboration à toutes les étapes de la mise en marché collective de vos bois. De mon côté, je vous assure que l'équipe en place est prête à tout mettre en œuvre pour les atteindre.

Bonne saison de récolte et de mise en marché à tous!

Message from the General Manager GUY GALLANT

Greetings to the members and partners of the Syndicat des Producteurs de Bois de la Gaspésie (SPBG), the Gaspé region's wood producers' syndicate. For those who don't know me yet, I'd like to introduce myself. I am Guy Gallant, your new general manager. For the last four years, I have been the manager of the regional branch of UPA, the Fédération de I'UPA de la Gaspésie-Les Îles (FUPAGÎM). I am now here at your organization thanks to an agreement between the two boards of directors. After several meetings and discussions, they unanimously decided that this collaboration was completely natural and desirable.

Related to this change, the organizational structure of your syndicate has also been revamped. Today I am proud to introduce this new version of the SPBG and the team behind it. Our administrative division is supported by two other divisions, Operations, run by Rébecca Allard, and Forestry and Marketing, headed by a new colleague, René Babin. Jennylie Tanguay leads the sales team and Jean Bourque, the forestry team. In addition, the SPBG and FUPAGÎM will share some administrative services and equipment, due to the collaboration between the organizations.

This reorganization is the product of a broader action plan that covers the entire organization, including its administrative, organizational and political aspects. Here is a brief outline of the action plan:

Operations and marketing:

- Develop business relations with manufacturers to better understand their problems and increase wood sales volumes;
- Explore new business opportunities through in-depth sales analyses and a sales budget targeted to improve our members' revenues;
- Establish contacts with transport providers to ensure better service.

Governance:

- Clarify the organization's vision and values;
- Produce a management guide;
- Implement basic strategic planning for the following year.

Human resources:

- Produce optimized task descriptions;
- Update the human resources manual;

ENVOI POSTE PUBLICATION NUMÉRO 40711088

Retourner les articles non distribuables à :

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boul. Perron Est New Richmond (QC) GOC 2B0 - Develop a continuous training plan to increase employees' versatility and skills.

Finance:

 Maximize the syndicate's services and activities (building, board of directors, human resources, etc.) based on clear objectives in order to be able to assess and reframe them if required. To achieve these objectives, which were approved at the AGM, they must obtain unwavering support and collaboration from everyone at all stages of the collective marketing of your wood. I am convinced that the team in place is ready to make every effort to attain these objectives.

I wish everyone a good harvesting and sales season!



Comme à chaque fois, il me fait plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui. Vous constaterez en consultant ce journal que votre Syndicat a beaucoup cheminé depuis la dernière parution. Tel que discuté aux assemblées de groupe de ce printemps et lors de l'assemblée générale annuelle, nous avons amorcé une restructuration autant au niveau de votre conseil d'administration que des employés. Ce virage était nécessaire pour la continuité de notre organisation. Bien sûr, il reste encore beaucoup de travail à effectuer mais nous avons maintenant des assises solides et pouvons être confiants en l'avenir. Je vous remercie pour votre patience et compréhension, une réorganisation ne se fait pas en claquant des doigts. Une équipe dévouée d'administrateurs et d'employés veille à vos intérêts et demeure à l'affût de toute opportunité qui pourrait être profitable pour vous. Je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs sortants à la suite de la diminution du nombre d'administrateurs. Votre engagement fut grandement apprécié, vous l'avez tous fait pour les bonnes raisons et toujours dans l'intérêt du groupe. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux talents qui se sont joints à l'équipe et remercier ceux qui sont restés dans l'aventure. Vous pouvez être fiers de votre équipe. Je vous invite cordialement à participer à nos assemblées virtuelles qui se tiendront cet automne. Ces moments d'échange avec vous sont essentiels afin que nous puissions défendre vos intérêts. Il fut plus facile de s'entendre avec les transporteurs cette saison et avons une excellente collaboration avec ceux-ci pour la livraison de vos bois; je vous encourage à collaborer avec eux en portant une attention particulière à vos chemins. Aussi, nous avons présentement de bonnes ententes avec la plupart de nos acheteurs de bois, les prix sont au rendez-vous malgré un marché plus difficile. Je vous souhaite donc un automne productif et vous invite à communiquer avec votre Syndicat afin qu'il puisse vous orienter vers les marchés les plus profitables.

Message from the President PIERRE-LUC ARSENAULT

As always, it is a pleasure to touch base with you again. As you will see in this current issue of the newsletter, your syndicate has achieved a great deal since the last issue. As discussed in the group meetings this spring and during the last AGM, we have begun the task of restructuring both the Board of Directors and our staff. These changes are required to ensure the continuity of our organization. There is still much work left to be done, of course, but we now have a solid foundation and can look to the future with confidence. I would like to thank you for your patience and understanding since, as you know, it takes more than a snap of the fingers to reorganize an organization like ours. A dedicated team of directors and employees is looking after your interests and keeping an eye out for any opportunities that arise that could be profitable for you. I would also like to take this opportunity to thank our outgoing directors, who are leaving as a result of the reduction in board members. Your commitment and dedication are greatly appreciated; you did everything for the right reasons and always acted in the group's best interests. I would also like to welcome the new talent joining the team and thank those who have remained with us on this adventure. You can be very proud of your team. I cordially invite you to participate in our virtual meetings this fall. Opportunities to discuss things with you are essential so that we can defend your interests. Furthermore, negotiating agreements with wood haulers was easier this season and we worked well together in ensuring the delivery of your wood to the market. I encourage this collaboration and, in particular, urge you to pay attention to the condition of your forest roads. In addition, we currently have good agreements with most of our wood buyers, and prices have been satisfactory despite the more difficult market. In closing, I hope you all have a very productive fall and I urge you to contact your syndicate so that it can steer you towards the most profitable markets.

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE CONCERNANT LES COUPES DE BOIS EN FORÊT PRIVÉE

MRC DE BONAVENTURE

La MRC de Bonaventure informe sa population que sa règlementation en matière d'abattage d'arbres en forêt privée a été actualisée. Les dispositions règlementaires concernant les sanctions (amendes) en cas d'infraction ont été modifiées en respect de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme. Ces dernières sont désormais beaucoup plus élevées que par le passé. Les notions de protection des milieux humides et hydriques ont aussi été ajoutées à la règlementation afin de respecter l'orientation ministérielle en ce sens.

Quant aux infractions (amendes), elles peuvent désormais atteindre des milliers de dollars.

À titre d'exemple, une coupe de plus de 4 hectares de superficie déboisée d'un seul tenant sans permis prévoit à elle seule un montant minimum en infraction entre 5 000 \$ et 15 000 \$ par hectare complet déboisé. À ce montant s'ajoute par la suite pour chaque fraction d'hectare déboisé un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$. Cela signifie donc qu'au final, pour cette seule situation en infraction, une amende minimale de 20 000 \$ et maximale de 65 000 \$ sera imposée. Ces montants sont doublés en cas de récidive.

Un permis de la MRC est obligatoire lorsque vous effectuez des travaux de coupe de bois sur votre propriété et lorsque ces travaux ne respectent pas les normes minimales permises de la règlementation. À titre d'exemple, le permis est requis si vous effectuez :

- Une coupe de bois sur une superficie de plus de 4 hectares ou l'équivalent de 10 âcres d'un seul tenant;
- Un déboisement sur une période de 5 ans ou moins présentant une superficie de récolte totale de plus de 30 % de la superficie boisée de votre propriété.

D'autres cas d'exception justifiant et permettant **d'obtenir un permis** :

- Un déboisement dans un peuplement affecté par une épidémie d'insectes ou de maladies ou dans le but d'éviter la propagation d'insectes ou de maladies;
- Un déboisement dans un peuplement où il y a plus de 40 % des tiges de bois commercial et/ou 25 % du volume sur pied qui sont renversés par un chablis;
- Des travaux relatifs à une coupe de conversion, une coupe de récupération, une coupe de régénération ou une

coupe de succession. Dans le cas d'une coupe de conversion, l'opération doit être suivie d'une préparation de terrain et d'un reboisement à l'intérieur d'un délai de cinq ans;

 Un déboisement dans un peuplement parvenu à maturité. Toutefois, les méthodes de coupe utilisées devront assurer la protection des arbres régénérés.

Pour obtenir un permis (certificat d'autorisation), vous devez déposer une demande de dérogation à la MRC en complétant le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet ainsi qu'au bureau de la MRC. La demande doit être accompagnée de pièces justificatives prévues à cette fin et signée par un ingénieur forestier.

Il est donc primordial de bien s'informer avant d'entreprendre des travaux de récolte de bois ou d'autoriser un entrepreneur forestier à effectuer les travaux. Lorsqu'un entrepreneur forestier vous propose ses services pour récolter du bois sur votre propriété, vous devez prendre toute l'information nécessaire auprès de la MRC afin de vous assurer d'être en conformité avec la règlementation en vigueur.



Vous devez tout autant prendre information auprès de votre MRC lorsque vous effectuer une coupe de bois en bordure de chemins publics municipaux, à proximité de cours d'eau, lac et rivière, dans une érablière, dans l'encadrement visuel le long de certains chemins publics et à proximité de milieux humides et hydriques.

Il est donc essentiel de garder en mémoire en tout temps que vous êtes responsable du travail réalisé et du respect de la règlementation sur votre propriété. Lorsque vous engagez un entrepreneur pour exécuter le travail, vous devenez tous deux responsables et assujettis à la règlementation.

Rappelons que l'objectif de la MRC est de sensibiliser notre population aux règles et aux mesures à respecter sur son territoire lors d'intervention de coupe de bois sur les propriétés boisées privées. On souhaite éviter des pratiques inappropriées pouvant entrainer des cas d'infraction. Vous serez alors reconnu en infraction et passible d'amendes et de sanctions très élevées.

Le contenu de la règlementation municipale est disponible en tout temps au bureau de la MRC situé au **51, rue Notre-Dame à New Carlisle** ainsi que sur notre plateforme internet à l'adresse suivante : https://mrcbonaventure.com/forets/forets-privees/reglements-sur-labattage/.

MUNICIPAL BY-LAW ON **CUTTING WOOD IN PRIVATE FORESTS**

MRC DE BONAVENTURE

The MRC de Bonaventure [Bonaventure Regional County Municipality] wishes to inform residents that its by-law on cutting wood in private forests has been amended and updated. In addition, the provisions in the by-law for penalties (fines) for offences have been modified in accordance with the Act Respecting Land Use Planning and Development. These fines are much higher than they were previously. The protection of wetlands and water bodies has also been added to the by-laws in order to respect the provincial department's approach to this issue.

Penalties (fines) can be as high as thousands of dollars.

For example, the logging of a contiguous area larger than 4 ha without a permit is subject to a minimum fine of between \$5,000 and \$15,000 for each full hectare that has been deforested. Furthermore, for each fraction of a hectare cut, an amount ranging from \$100 to \$200 is charged per tree felled unlawfully, to a maximum of \$5,000. Therefore, for this offence alone, a minimum fine of \$20,000 and maximum fine of \$65,000 will be imposed in total. These amounts are doubled for repeat offenders.

A permit from the MRC is mandatory when you are felling trees on your property and this work does not meet the minimum requirements stipulated in the by-law. For example, a permit is required if you are:

- Cutting wood in a contiguous area of over 4 hectares or the equivalent of 10 acres;
- Removing wood over a five-year period or less, with the total harvested area representing more than 30% of the forested area of your property.

However, in certain exceptional cases that justify the authorization of a permit, a permit will be issued for:

- Removing wood from a stand affected by an insect or disease outbreak or in order to prevent the spread of insects or diseases;
- Removing wood from a stand in which more than 40% of the commercial stems and/or 25% of the standing volume has been blown down by windthrow;
- Work related to conversion cutting, salvage cutting, regeneration cutting or succession cutting. In the case of conversion cutting, the operation must be followed by site preparation and reforestation within five years;
- Cutting in a stand that has reached maturity. However, the felling methods used must ensure the protection of the natural regeneration.

To obtain a permit (certificate of approval), you must submit a request for derogation to the MRC by completing the form required for this purpose, which is available on the MRC's website and at its offices. The application must be accompanied by the supporting documents required, which must be signed by a forest engineer.

Therefore, it is critical to get all the information needed before undertaking wood harvesting or authorizing a forest contractor to do the work. When a forest contractor offers their services to harvest wood on your property, obtaining this information is also crucial in order to ensure that you comply with the current by-laws.

In addition, you must inquire at your MRC for information when you are cutting wood on the edge of a municipal public road; near a stream, lake or river; in a sugar maple stand; in a visual setting along some public roads; or near a wetland or water body.

Therefore, it is critical to always keep in mind that you are responsible for the work carried out and for complying with the by-laws. When you hire a contractor to perform the work, both of you become responsible and are subject to the by-laws and regulations.

The MRC's objective is to raise public awareness on the rules and measures to be respected on its territory when cutting wood in private woodlots and to prevent inappropriate practices that may result in offences. If you are found guilty of an offence, you will be liable to very severe fines and penalties.

The text of the municipal by-law is available at all times at the MRC's offices at **51 Notre-Dame Street, New Carlisle** as well as on our website at: https://mrcbonaventure.com/forets/forets-privees/reglements-sur-labattage/.





À NE PAS MANQUER! LES RENCONTRES VIRTUELLES **SONT DE RETOUR!**

En remplacement des Assemblées de groupe d'automne

Ces rencontres débuteront à 19h pour une durée de 1h30 aux dates suivantes:

27 septembre 2023

25 octobre 2023

29 novembre 2023

Cette formule permet de rejoindre tous les producteurs de la Gaspésie.

Venez partager vos préoccupations, vos réflexions et vos idées.

Nous vous réservons des sujets d'actualité.

La première rencontre traitera en autre des crédits carbone.

Il y aura le tirage de prix de présence.

Des détails supplémentaires vous parviendront ultérieurement via nos autres canaux de communication (courriel, page Facebook, site

Pour informations ou inscription, communiquez avec nous :

(f) 418 392-7724

ventespbg@spfgaspesie.com

Nous espérons sincèrement vous y voir en grand nombre.



AN EVENT NOT TO BE MISSED... **OUR VIRTUAL MEETINGS ARE BACK!**

Replacing our fall group meetings

These meetings, scheduled on the following dates, will begin at 7 pm and run for an hour and a half:

September 27, 2023 \ October 25, 2023

November 29, 2023

This format will allow all wood producers in the Gaspésie region to participate.

Come share your concerns, thoughts and ideas with us.

We are reserving these meetings for topics of current concern.

The first meeting will address carbon credits, among other issues.

Door prizes will be drawn.

Additional details will follow through our other usual communications channels (email, Facebook page, website).

For more information or to sign up, contact us:

(1) 418-392-7724

ventespbg@spfgaspesie.com

We sincerely hope to see all of you there.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT THE SYNDICATE TEAM

RÉBECCA A. LANDRY Directrice des opérations Operations Manager

Rébecca fait partie du Syndicat depuis 2012. Grâce à son cheminement au sein de l'équipe, elle occupe dorénavant le poste de directrice des opérations. Elle s'assure du bon fonctionnement des activités quotidiennes, dont la supervision des employés, des transports et des finances.

Rébecca has been with the Syndicate since 2012. After moving up the ranks, she now serves as Operations Manager. She ensures that our daily operations run smoothly, supervises employees and oversees transport and finances.

RENÉ BABIN Directeur forêt et de mise en marché Forestry and Marketing Manager

René a débuté son parcours chez nous en juin dernier. Sa tâche première est de prendre en charge tout ce qui touche la forêt et la vente du bois. Il effectue des visites terrain, il négocie avec les clients, les industriels et les transporteurs. De plus, il supervise la qua-

René joined us last June. He is mainly responsible for overseeing aspects related to forestry and wood sales. He spends much of his time in the field, negotiating with clients, manufacturers and wood haulers. He also oversees wood quality.

GUY GALLANT Directeur général General Manager

lité des bois.

Guy a fait son entrée auprès de l'équipe à l'été 2023. En tant que directeur général, il supervise le travail des employés tout en s'occupant de la vie syndicale, des ressources humaines et du budget.

Guy joined the team in the summer of 2023. As our General Manager, he supervises employees' work and handles union matters, human resources and budgets.

JENNYLIE TANGUAY-VALLIÈRES Commis administrative Administrative Clerk

Jennylie est au poste de Commis administrative du Syndicat depuis l'automne 2022. Elle s'occupe du service de la paie aux producteurs et transporteurs ainsi que le suivi des statuts de producteurs forestiers.

Jennylie has been our Administrative Clerk since the fall of 2022. She handles payments to producers and wood haulers and monitors members' status.



SONIA BOISSONNEAULT

Agente administrative Administrative Assistant

Sonia est nouvellement employée au Syndicat. Elle prend en charge en autres la mise à jour de notre base de données. Sa tâche est partagée entre le Syndicat et l'UPA selon les besoins de chacun.

Sonia is a new employee at the Syndicate. Among her many tasks, she is responsible for updating our database. Her time is divided between the Syndicate and UPA, depending on their respective needs.

JEAN BOURQUE Agent de formation Training Officer

Jean a fait son entrée en poste au printemps 2012. Il est à la disposition des producteurs pour le volet du transfert de connaissance et du programme de certification FSC.

Jean accepted this position in the spring of 2012. He is available to wood producers to provide training and knowledge transfer, including on the FSC certification program.



AUTOMNE 2023 - HIVER 2024 FALL 2023 & WINTER 2024

Visite terrain de coupe de jardinage en cours et de travaux d'aménagement forestier • Visite sur des lots sous aménagement. Nous voulons vous présenter différents types de coupe sélective ainsi que l'état de la situation des lots sans récoltes et sans aménagements forestiers.

Field trip on selection cutting and other forest management techniques • Visit to under management woodlots. We will show you different types of selection cutting and the condition of unharvested woodlots, as well as those without forest management.

Techniques d'abattage avec scie à chaine • Techniques de travail sécuritaires pour abattre, ébrancher et tronçonner des arbres. Une formation théorique lors de la première journée et pratique à la deuxième (vous apportez vos équipements de protection individuelle, la scie mécanique est fournie).

Chainsaw felling techniques • Safe chainsawing techniques for felling and delimbing trees and bucking logs. Theoretical training on the first day and practical hands-on training on the second day (bring personal protective equipment; chainsaws are provided).

Le mesurage masse/volume à l'Usine Groupe Lebel inc. de Nouvelle • Démonstration et explication de la technique de mesurage masse/volume.

Les équipements de protection individuelle sont exigés; bottes de sécurité, des gants, des lunettes de sécurité, un casque, une protection auditive et un dossard lors de circulation à l'extérieur.

Measuring mass/volume at the Usine Groupe Lebel inc. Mill in Nouvelle • Demonstration and explanation of mass/volume measuring techniques.

Personal protective equipment is required, including safety boots, gloves, safety glasses/goggles, helmet, hearing protection and a safety vest when outdoors.

Visite de l'usine de sciage à Saint-Elzéar • Visite de l'usine de sciage, de rabotage, du séchage et de la cour à bois.

Les équipements de protection individuelle sont exigés; bottes de sécurité, des gants, des lunettes de sécurité, un casque, une protection auditive et un dossard lors de circulation à l'extérieur.

Field trip to saint-elzéar sawmill • Visit to the sawmill, including the planing and kilning facilities and the mill yard

Personal protective equipment is required, including safety boots, gloves, safety glasses/goggles, helmet, hearing protection and a safety vest when outdoors.

Fiscalité forestière pour propriétaire de lot boisé • La formation vous aidera à démystifier les effets de la vente de bois sur les revenus des contribuables que vous soyez à la retraite ou au travail. Chaque formation sera d'une durée d'environ 2 heures. Un lien Internet sera envoyé par courriel avant l'activité pour les participants(es) via visioconférence.

Taxation for woodlot owners • This course will help demystify the impacts of wood sales on woodlot owners' income, whether you are retired or still working. This course is roughly two hours long. A Web link will be sent by email before the activity to videoconference participants.

LIEU / PLACE

Ste-Anne-des-Monts Gaspé

Percé Bonaventure New Richmond

w Richmond depending on machinery availability

**2 jours/ **2 days 8h à 17h / 8 AM to 5 PM

Gaspé

23-24 novembre November 23-24

DATE

* Septembre-

octobre-novembre

selon la

disponibilité de la

. machinerie

* September-

October-November

Ste-Anne-des-Monts 28-29 novembre November 28-29

New Richmond 1-2 décembre December 1-2

450 \$/membre (members) 575 \$/non membre (non-members)

13h30 à 15h30 / 1:30 to 3:30 PM

Nouvelle

22 septembre September 22

Maximum de 20 personnes Maximum 20 people

9h à 11h / 9 AM to 11 AM

St-Elzéar

16 novembre November 16

Maximum de 20 personnes Maximum 20 people

Ste-Anne-des-Monts Gaspé

Percé Bonaventure

New Richmond Nouvelle Janvier - février *January - February*

En visioconférence ou en présentiel (12 places disponibles) au siège social du SPBG à New Richmond

By videoconference or in person (12 seats available) at the SPBG headquarters in New Richmond

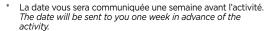
En collaboration avec | In collaboration with





Pour information et inscription :
For information and registration :

JEAN BOURQUE 418 392-7724, poste 212 jbourque@spfgaspesie.com



** Groupe de 7 personnes, 2 journées de 8 heures, accréditation de la CNESST comprise. Group of 7 people, 2 days of 8 hours each, CNESST accreditation included.

Les activités sont gratuites sauf si autre précision. Activities are free of charge unless indicated otherwise.

VENDRE SON BOIS

sans passer par le Syndicat...



Notre Syndicat est l'un des plus vieux au Québec. Pour les plus jeunes d'entre nous, il a toujours été là et tenons pour acquis qu'il y sera toujours. Nos prédécesseurs ont eu la sagesse de se doter d'une agence de vente commune afin que tous puissent bénéficier de la mise en marché collective. Les récentes démarches de certaines régions du Québec pour se doter d'un plan conjoint dans le sciage nous démontrent à quel point il est ardu de mettre en place un plan conjoint en 2023. Si nous avions à recommencer cette démarche aujourd'hui, il en coûterait énormément en temps et en argent, et le résultat ne serait pas assuré. Notre Syndicat avec son plan conjoint est un outil formidable pour tous les producteurs, mais certaines de nos actions peuvent l'affaiblir ou carrément remettre en cause son existence. Certes, le contexte a beaucoup changé depuis

sa mise en place mais il demeure plus pertinent que jamais d'unir nos forces afin d'obtenir de meilleurs prix pour nos bois et défendre les intérêts de tous.

Nous vous rappelons que tous les bois de pâte et de sciage des forêts privées de la Gaspésie doivent être mis en marché par le Syndicat. Il peut parfois sembler avantageux et tentant de passer outre à cette règle et de mettre en marché par soi-même son ...tous les bois de pâte et de sciage des forêts privées de la Gaspésie doivent être mis en marché par le Syndicat.

bois. Sans parler de l'illégalité du geste, est-ce vraiment avantageux d'agir ainsi? Sur le coup, un voyage vendu en dessous de la table peut paraître anodin. Mais lorsque plusieurs producteurs se disent la même chose, ces volumes viennent nuire à notre mise en marché collective. Premièrement, ces volumes vendus sur le marché noir sont des volumes qui n'aboutiront pas aux usines avec qui le Syndicat à des contrats de vente. Un avantage indéniable de la mise en marché collective est de pouvoir offrir un grand volume de fibre à un industriel et ainsi obtenir un meilleur prix pour cette fibre. Si le Syndicat n'arrive pas à respecter ses engagements de volumes livrés, il perd en crédibilité et sa prochaine négociation en sera affectée. Deuxièmement, votre Syndicat ne touchera pas son prélevé. Ce prélevé permet d'organiser la mise en marché et à défendre vos intérêts. Si une partie des volumes mis en marché ne génère pas de prélevés, les membres devront soit augmenter le prix du prélevé, soit diminuer le service aux membres. Dans les deux cas, nous sommes tous perdants.

La mise en marché collective est un tout, certains aspects peuvent parfois nous irriter mais dans l'ensemble, nous en sortons tous gagnants. Lorsqu'on est soumis à un plan conjoint adopté démocratiquement, on ne peut pas seulement y participer à moitié et choisir ce qui nous plaît dedans. Nos dernières statistiques et nos observations sur le terrain nous laissent croire qu'une quantité appréciable de bois se transige de façon illégale. C'est pourquoi dans les prochaines semaines nous serons plus présents sur le terrain pour effectuer des vérifications. Nous comptons sur votre collaboration lors de ces visites. Nous ne voulons pas jouer à la police mais simplement faire respecter la volonté de l'ensemble des producteurs d'organiser une mise en marché collective et ordonnée. Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin d'éclaircissements ou de précisions sur ce sujet, il nous fera plaisir de

Our organization is one of the oldest wood syndicates in Quebec. Our younger members should know that it has always been there, and we assume that it always will be in the future. Our predecessors had the great wisdom to create a collective marketing body so that we all could benefit from this type of marketing. Wood producers' recent efforts to negotiate joint sawmilling plans in certain Quebec regions demonstrate how difficult it is to establish this type of plan today. If we had to do it again today, it would be horrendously costly in terms of time and money, and success would not be guaranteed. Our syndicate is lucky to have our joint plan, which is a superb tool for all wood producers. However, certain actions by us could undermine or even destroy our organization. Although the context has changed a great deal since the plan was first implemented, now, more than ever, we must join forces to get the best prices for our wood and defend the interests of all our members.

Remember that, by law, the syndicate must market all the pulpwood and sawtimber from private forests in the Gaspésie region. It might

...the syndicate must market all the pulpwood and sawtimber from private forests in the Gaspésie region. sometimes seem tempting and more lucrative to disregard this rule and market your wood yourself. Setting aside the fact that it is illegal, is it really worthwhile? Selling a truckload of wood under the table may seem harmless at the time. But if several producers tell themselves the same thing, the resulting loss of volume may hinder our collective marketing efforts. Firstly,

wood sold on the black market will end up in mills with which the syndicate does not have sales contracts. One unquestionable advantage of collective marketing is the power obtained by offering a large volume of fibre to mills, allowing a better price to be obtained. If the syndicate cannot fulfill its commitments on the volumes delivered, it will lose credibility and the next time it goes to negotiate, the negotiations will be compromised. Secondly, the syndicate will not receive its full levy, which allows it to organize marketing efforts and defend your interests. If some of the volumes sold do not generate levies, either the cost of the levy will have to be increased or services will have to be reduced to members. In both cases, everyone is a loser.

Collective marketing must be viewed in its entirety, both the good and the bad. Some aspects may be irritating sometimes but, overall, everyone gains. When you are included in a democratically adopted joint plan, you can't pick and choose what you participate in. The latest statistics and our observations in the field suggest that a significant quantity of wood is sold illegally. Consequently, in the next few weeks, we will increase our presence in the field to carry out checks. We are counting on your cooperation during these visits. We do not want to play policemen but simply to make sure that wood producers' collective decision to implement orderly collective marketing is respected. We invite you to contact us if you would like further details or clarifications on this subject and would be pleased



LE MARCHÉ **DU CARBONE**

Plusieurs d'entre vous ont sûrement entendu parler de vente de crédit carbone, certains ont même été sollicités pour signer des protocoles. Ces ententes peuvent parfois sembler intéressantes pour les producteurs et peuvent l'être. Cependant, ces ententes sont assez récentes et comme toute nouvelle opportunité, il faut demeurer vigilant et bien comprendre dans quoi on s'embarque avant de signer une entente qui peut avoir un impact sur des décennies.

Le marché du carbone, c'est quoi?

Essentiellement, c'est de compenser une activité qui génère trop d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en finançant un projet qui diminuera ou séquestrera les émissions pour lutter contre les changements climatiques. Dans les faits, c'est un maillage entre un émetteur de carbone, par exemple une cimenterie, avec un capteur de carbone, dans notre cas un producteur forestier. Le producteur s'engage alors à changer ses habitudes de gestion en restreignant la récolte de son bois afin de séquestrer davantage de carbone dans l'écosystème forestier. Selon l'entente, le producteur s'engagera, soit à espacer ses cycles de récolte ou à cesser la récolte. Cette dernière option plus restrictive est l'équivalent de mettre carrément une cloche de verre sur son boisé et ne plus faire aucune intervention.

Ça change quoi si le pollueur ne fait que payer pour polluer?

Il existe deux marchés du carbone au Québec, le marché volontaire et le marché règlementaire. Le marché volontaire comme son nom le dit bien est sur une base volontaire, est utilisé par certaines compagnies qui veulent améliorer leur bilan carbone et par le fait même leur image.

Le marché règlementaire est quant à lui obligatoire. L'entreprise émettrice doit s'engager à réduire ses émissions de GES en adoptant de meilleures pratiques, à défaut de quoi elle devra compenser ses émissions en procédant à l'achat de crédit compensatoire sur le marché du carbone Québec/Californie. Alors l'industriel est toujours devant le choix, soit il accepte de payer plus cher pour polluer, soit il modifie ses méthodes afin d'émettre moins de carbone dans l'atmosphère. Probablement qu'à terme plusieurs industriels n'auront pas le choix de faire tous les efforts possibles pour diminuer leur empreinte carbone. Il est toutefois difficile de prévoir exactement quel sera le prix pour une tonne de carbone dans 20 ans mais nous pouvons facilement imaginer qu'il sera beaucoup plus onéreux qu'aujourd'hui.

Sachant cela, il est essentiel de bien prévoir et comprendre les impacts avant de s'engager sur le marché du carbone. Votre fédération travaille activement pour trouver la meilleure solution pour les producteurs afin de maximiser vos revenus et d'avoir le moins de conséquences possible dans votre liberté de gérer vos boisés. Nous vous invitons donc à communiquer avec votre Syndicat si une telle offre vous était proposée afin que vous puissiez prendre la meilleure décision.

Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez consulter le site de la Fédération des producteurs de bois du Québec :

For more information on this subject, please consult the Fédération des producteurs de bois du Québec website:



THE CARBON MARKET

Many of you have heard about selling carbon credits, and some of you have even been approached about signing an agreement. These arrangements may sometimes seem attractive to wood producers and indeed can be. However, the carbon market is a fairly recent phenomenon and, as with any new opportunity, you must proceed with caution and make sure that you thoroughly understand what you are getting into before signing an agreement that may impact you for decades.

What is the carbon market?

Basically, it's an effort to combat climate change by offsetting an activity that generates excessive greenhouse gas (GHG) emissions by funding a project that reduces or sequesters carbon emissions. In practice, it involves linking a carbon emitter—for example, a cement plant—and a carbon sink, in this case, a wood producer. The wood producer commits to changing his or her forest management practices, limiting wood production in order to sequester more carbon in the forest ecosystem. Depending on the arrangement, this is achieved by spacing out harvesting cycles or ceasing to harvest altogether. The second, more restrictive, option is the equivalent of covering the woodlot with a gigantic glass dome and terminating all management activities.

If the polluter pays to pollute, does this change anything?

Quebec has two carbon markets, a voluntary market and a regulatory one (also known as a mandatory market). The voluntary market, as its name suggests, is used by firms that want to improve their carbon balance and polish their image in the process.

The regulatory market is mandatory. Firms that are emitters must commit to reducing their GHG emissions by adopting best practices. Failing this, they must offset their emissions by purchasing offset credits on the Quebec-California carbon market. In effect, firms are faced with deciding between paying more for polluting or modifying their processes to reduce their carbon emissions. In the end, many firms will probably have no choice but to reduce their carbon footprint. Predicting what the price of a tonne of carbon will be in 20 years is difficult, but it is a safe bet that it will be a lot more expensive than it is now.

Given this, it is critical to think ahead and understand the consequences before getting involved in the carbon market. Your federation is working actively to find the best solution for producers, so that you can maximize your income but minimize restrictions on your freedom to manage your woodlot as you like. Therefore, if you receive this type of offer, we invite you to contact your syndicate so that it can help you make the right decision.



PRIX DU BOIS PRIX AU 7 SEPTEMBRE 2023

Essences/ Species	Diamètre/Diameter	Prix usine/Price

Pour toutes les usines : livraison sur autorisation/planification de transport à respecter

GROUPE G.D.S.

Pour Groupe G.D.S. • Bonus PRIBEC et clause carburant inclus dans les prix

BOIS MARSOUI G.D.S. INC.			Séparer le sapin de l'épinette
SAPIN	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 46,00\$/mca
ÉPINETTE	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 48,00\$/mca

Zone A : Mont-Louis à Cap-Chat

LUIIU A . IVIUI	Séparer le sapin de l'épinette		
INDUSTR			
SAPIN	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 47,75\$/mca Zone B : 47,80\$/mca Zone D : 49,25\$/mca
ÉPINETTE	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 49,75\$/mca Zone B : 49,80\$/mca Zone D : 51,25\$/mca

Zone A: Ristigouche-Sud-Est à Cascapédia-St-Jules

Zone B: New Richmond à Port-Daniel • Zone D: Newport vers l'est

BOIS GRA	ANVAL G.D.S. IN	IC. (GRANDE-VALLÉE)	Séparer le sapin de l'épinette
SAPIN	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 45,15\$/mca Zone B : 46,65\$/mca
ÉPINETTE	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 47,15\$/mca Zone B : 48,65\$/mca

Zone A: Mont-St-Pierre à Rivière-au-Renard • Zone B: St-Majorique à Newport

N.A.F.P. (ST-QUENTIN)		
SAPIN- ÉPINETTE Droit et sain	2,86 m (9 pi 4 po)	12 cm (4,5 po) au fin bout 28 cm (11 po) maximum au gros bout	Zone A : 58,01\$/mca Zone B : 58,26\$/mca Zone C : 58,51\$/mca Zone D : 59,51\$/mca

Clause carburant incluse dans les prix • Zone A : St-Omer vers l'ouest • Zone B : Carleton à St-Siméon • Zone C : Bonaventure à Port-Daniel • Zone D : Gascons à Percé

SCIERIE ST-ELZÉAR

Production sur autorisation seulement

SAPIN-	5 m (16 pi 5 po)	Classe 12 cm (4,5 po) au	Zone A : 77,89\$/mcs
ÉPINETTE		fin bout 56 cm (22 po)	Zone B : 78,89\$/mcs
Droit et sain		maximum au gros bout	Zone C : 82,14\$/mcs
	3,79 m (12 pi 5 po)	10 cm (4 po) au fin bout	Zone A : 44,21\$/mca
	*Seulement 25% du	56 cm (22 po) maximum au	Zone B : 44,83\$/mca
	volume total en 12 pi	gros bout	Zone C : 46,83\$/mca

Bonus PRIBEC et clause carburant inclus dans les prix • Zone A : Maria à Gascons • Zone B : Carleton à Nouvelle et Newport à Ste-Thérèse-de-Gaspé • Zone C : Percé à Wakeham

GROUPE LEBEL INC., DIVISION NOUVELLE				
SAPIN ET ÉPINETTE	5,06 m (16 pi 6 po)	16 cm (6 po) au fin bout	Zone A : 85,00\$/mcs Zone B : 85,25\$/mcs	
Droit et sain			Zone C : 88 50\$/mcs	

Bonus PRIBEC et clause carburant inclus dans les prix • Zone A : Ristigouche-Sud-Est à New Richmond • Zone B : Caplan à Port-Daniel • Zone C : Gascons à Percé

J.D. IRVIN	G (KEDGWICK)		
SAPIN ET ÉPINETTE	2,87 m (9 pi 4 po)	14 cm (5 po) au fin bout 28 cm (11 po) au gros bout	Zone A : 80,03\$/tmh Zone B : 80,53\$/tmh
Droit et sain	2,54 m (8 pi 4 po) Seulement 20% par voyage	10 cm (4 po) au fin bout 28 cm (11 po) au gros bout	Zone C : 78,99\$/tmh Zone D : 82,53\$/tmh
SAPIN ET ÉPINETTE Droit et sain	5 m (16 pi 5 po) 3,80 m (12 pi 5 po) Maximum 40% par voyage	16 cm (6 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout 20 cm (8 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A: 102,03\$/tmh Zone B: 102,53\$/tmh Zone C: 103,03\$/tmh Zone D: 104,53\$/tmh

Bonification hebdomadaire • Bonus de fin de saison de 3\$/tmh si le volume est atteint.

Zone A : St-Omer vers l'ouest • Zone B : Carleton à St-Siméon • Zone C : Bonaventure à Port-Daniel • Zone D : Gascons à Percé

Essences Species		Diamètre/Diameter	Prix usine/Price
MAIBEC	CÈDRE BALMO	RAL	
CÈDRE	2,9 m (9 pi 8 po)	21,5 cm (8,5 po) au fin bout	Zone A : 47,36\$/mca

BARDEAUX

ou illimité au gros bout Zone B : 47,51\$/mca
2,59 m (8 pi 6 po) 21,5 cm (8,5 po) au fin bout Zone C : 47,56\$/mca
illimité au gros bout Zone D : 47,86\$/mca

Clause carburant incluse dans les prix • Zone A : Ristigouche-Sud-Est à Maria • Zone B : Cascapédia-St-Jules à Shigawake • Zone C : Port-Daniel à Grande-Rivière et Cap-Chat à Mont-Louis • Zone D : Ste-Thérèse-de-Gaspé à Gaspé et Fontenelle à Grande-Vallée

ROSARIO POIRIER INC. (ST-ALPHONSE)				
TREMBLE ET	2,54 m (8 pi 4 po)	12 cm (4,5 po) au fin bout	Zone A : 69,96\$/tmh	
BOULEAU	2,24 m (7 pi 4 po)	56 cm (22 po) au gros bout	Zone B: 71,11\$/tmh	
	(5% du voyage en		Zone C: 71,11\$/tmh	
	7 pi 4 po)		Zone D : 73 46\$/tmh	

Bonus et clause carburant inclus dans les prix

Zone A : Cascapédia—St-Jules à Paspébiac • Zone B : St-Jogues à Pabos • Zone C : Maria vers l'ouest • Zone D : St-François-de-Pabos à Nord de Percé

DAMABOIS CAP-CHAT (TREMBLE-BOULEAU-RÉSINEUX)			
TREMBLE	2,28 m (7 pi 6 po)	9,1 cm (3,5 po) et + au fin bout 54 cm (21 po) au gros bout	Zone A : 71,47\$/tmh
BOULEAU	2,36 m (7 pi 9 po)	14 cm (5,5 po) et + au fin bout 54 cm (21 po) au gros bout	Zone B : 71,97\$/tmh Zone C : 73,97\$/tmh
SAPIN ET ÉPINETTE	3,80 m (12 pi 5 po)	9,1 cm (3,5 po) au fin bout	Zone A : 95,54\$/tmh Zone B : 96,29\$/tmh Zone C : 98,04\$/tmh

Zone A : Cap-Chat à Mont-St-Pierre • Zone B : Mont-Louis à Petite-Vallée • Zone C : Pointe-à-la-Frégate à Douglastown (tremble seulement)

BOIS CFM (SAINTE-FLORENCE)

TREMBLE 2,54 m (8 pi 4 po) 12 cm (4,5 po) et + au fin bout aucun maximum Arrêt des livraisons

Bonus et clause carburant inclus dans les prix

Zone A : Ristigouche-Sud-Est à Carleton • Żone B : Maria à Bonaventure • Zone C : New Carlisle à Port-Daniel • Zone D : Newport à Barachois

MARCHÉS DE CÈDRE

Multicèdre (Esprit-Saint)

A & R Decorations (Cascapédia–Saint-Jules) 2,54 m (8 pi 4 po) 14 cm (5 po) et + 48,18\$/mca (Cascapédia–Saint-Jules) au fin bout

Scierie Mobile Gaby (Nouvelle)
Scierie Castilloux (Val-d'Espoir) Veuillez contacter votre Syndicat pour de plus amples renseignements

APPLICATION
DE LA PÉRÉQUATION



Essences /Species Long Len UNIBOARD SAYABEC INC.

Feuillus durs mélangés 7 pi 3 po à 8 pi 5 po 10 à 50 cm (4 à 20 po) 34,50\$/tmh

Longueur/

SAPPI (Matane) Livraisons limitées (autorisation par SPBG obligatoire)

Tremble et peuplier pâte 7 pi à 9 pi 9 à 50 cm (3 à 20 po) 20,00\$/tmh Bonus 0.75\$ si bois certifié

SAPPI (Amqui)Livraisons limitées (autorisation par SPBG obligatoire)Tremble et peuplier pâte7 pi à 9 pi9 à 50 cm (3 à 20 po)20,00\$/tm

Bonus 0,75\$ si bois certifié

LES BOIS GROUPE SAVOIE Téléphone : 506 235-0506
FRANCS Personne-ressource : Yves 0'Brien Site Internet : www.groupesavoie.com

MISE À JOUR FRÉQUENTE SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.SPFGASPESIE.COM



est publié par le

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE

Diamètre/Diameter

172, boul. Perron Est, New Richmond (QC) GOC 2B0 Tél.: 418 392-7724 • Téléc.: 418 392-7531

Sans frais: 1877 392-7724 Courriel: spbg@spfgaspesie.com Site Internet: spfgaspesie.com Conception et impression : Imprimerie de la Ba

Tirage: 3 300 exemplaires